

**ATTESTATION DE DÉLIVRANCE DE L'INFORMATION
DONNÉE À SON CONJOINT COMMUN EN BIENS**

Je soussigné(e),
Nom d'usage.

Nom de jeune fille,

Prénom,

Déclare sous ma responsabilité, conformément à l'article R. 123-121-1 du code de commerce, avoir informé mon conjoint

M./Mme (rayer la mention inutile)

avec lequel/laquelle je me suis marié(e) sans contrat de mariage (1) ou bien avec un contrat de mariage qui prévoit des biens communs aux époux, sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de ma profession sur ces biens communs.

Fait à

Le

(Signature de la personne immatriculée)

(1) La mention relative à l'absence de contrat de mariage ne signifie pas que le régime légal français est applicable.

DECLARATION DE NON CONDAMNATION ET DE FILIATION

En application des dispositions de l'article A. 123-51 du Code du Commerce

Je soussigné(e),

Nom et prénoms.

Nom de jeune fille suivi du nom d'épouse pour les femmes mariées.

Demeurant à

.....

Né(e) le **à**

Fils – fille (1) de :

Nom et prénoms du père.

Et de :

Nom de jeune fille et prénoms de la mère.

DECLARE

Conformément à l'article A.123-51 du Code de Commerce

N'avoir été l'objet d'aucune condamnation pénale ni de sanction civile ou administrative de nature à m'interdire de gérer, administrer, diriger ou contrôler une personne morale, ou d'exercer une activité commerciale.

Fait à

Le

Signature.....

Article L-123-5 du Code de Commerce (Alinéa 1)

Le fait de donner, de mauvaise foi, des indications inexactes ou incomplètes en vue d'une immatriculation, d'une radiation ou d'une mention complémentaire ou rectificative au Registre du Commerce et des Sociétés est puni d'une amende de 4500 Euros et d'un emprisonnement de six mois

(1) Rayer la mention inutile

IMPÔSION

DECLARANT :

Nom :

Prénom :

Adresses :

.....

C.F.E. :

N° Liasse :

OPTION(S) FISCALE(S)

<p>B.I.C. (<i>Bénéfices Industriels et Commerciaux</i>) :</p> <p><input type="checkbox"/> Micro (*)</p> <p><input type="checkbox"/> Réel simplifié</p> <p><input type="checkbox"/> Réel normal</p> <p>B.N.C. (<i>Bénéfices non commerciaux</i>) : <input type="checkbox"/></p> <p>Date de clôture de l'exercice comptable (jour,mois)</p> <p>...../.....</p> <p>(*) Uniquement pour les entreprises individuelles</p>	<p>T.V.A. :</p> <p><input type="checkbox"/> Franchise en base</p> <p><input type="checkbox"/> Réel simplifié</p> <p><input type="checkbox"/> Option pour le dépôt d'une déclaration annuelle portant sur l'exercice comptable</p> <p><input type="checkbox"/> Réel normal <input type="checkbox"/> mini-réel</p> <p><input type="checkbox"/> Option pour le dépôt des déclarations trimestrielles si TVA estimée inférieure à un plafond (voir notice)</p> <p><input type="checkbox"/> Assujettissement à la TVA des opérations imposables sur option</p>
---	--

Le régime micro BIC est réservé aux entreprises qui [CGI art. 50-0] :

- bénéficient de la franchise en base de TVA ou sont exonérées de cet impôt,
- n'ont pas opté pour un régime réel d'imposition,
- et dont le montant du chiffre d'affaires HT n'excède pas selon l'activité exercée :
 - 80 000 € pour les activités de ventes de marchandises ou de fournitures de logement ;
 - 32 000 € pour les prestations de services.

Ainsi le régime du micro BIC ne s'applique pas aux sociétés de capitaux (y compris EURL), aux sociétés de personnes. En sont également exclus les marchands de biens, les lotisseurs et les constructeurs,

Le Régime Social des Indépendants n'effectue pas directement le Service des prestations. Ces travaux sont exécutés, sous notre contrôle, par des Organismes Conventionnés. C'est pourquoi nous vous demandons de choisir parmi les organismes ci-dessous, celui dont vous relèverez.

Nous vous indiquons, ci-après, la liste des Organismes que nous avons conventionnés pour notre Région. Nous vous demandons de bien vouloir mettre une croix dans la case correspondant au département où vous résidez et à l'Organisme choisi.

ORGANISMES CONVENTIONNES	VOUS RESIDEZ DANS			
	HAUTE-SAONE	DOUBS	JURA	TERRITOIRE DE BELFORT
<p>110 - RAM DE FRANCHE-COMTE (Réunion des Assureurs Maladie) 3 Rue Voirin 25042 BESANCON CEDEX ☎ 0.811.012.012 <i>Pour les départements 70, 39,90 voir correspondants locaux.</i></p>				
<p>260 - AGIR MUTUELLES Parc Artémis 4 avenue des Montboucons -Bâtiment C 25042 BESANCON CEDEX ☎03 81 40 05 00</p> <p><u>Bureaux annexes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 4 rue Luc Breton – 25000 BESANCON • 3 rue Ch.Nodier – 39000 LONS LE SAUNIER • 5 avenue Carnot - 70100 GRAY • 17 place St Pierre – 25300 PONTARLIER 				
<p>320 - GROUPE MUTUALISTE DE L'EST</p> <p>(MUTI) 1 rue des Cras 25086 BESANCON CEDEX 9 ☎03.81.47.04.40</p> <p>(MUTUELLE JURASSIENNE) 17 rue Jules Bury 39005 LONS LE SAUNIER CEDEX ☎ 03.84.47.01.23</p> <p><u>Bureaux annexes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 rue Thiers - 90000 BELFORT • 2 rue Louis de la Verre – 39100 DOLE 				

<p>520- PREVADIES</p> <p>3 avenue de la Fontaine Ste Marguerite BP 40359 - 89006 AUXERRE Cédex ☎ 03.86.49.27.07</p> <p><u>Accueil physique :</u> 1 avenue Carnot 70204 LURE CEDEX ☎ 03.84.30.08.12</p>				
<p>420- ADREA</p> <p>58 rue bourgmayer BP 16 - 01017 BOURG EN BRESSE ☎ 04.74.32.37.00</p> <p><u>Accueil physique :</u> 67 rue des Cras 25041 BESANCON CEDEX</p> <p><u>Bureaux annexes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 rue de l'Ecole Française - 25200 MONTBELIARD - 49 rue des Arènes- 39017 DOLE - 1 quai Mavía – 70100 GRAY 				

NOM :

PRENOM :

DATE et SIGNATURE

ADRESSE personnelle :

P.S. Merci de retourner ce questionnaire avec la lettre d'accompagnement